

République du Sénégal
Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère de l'Élevage
et des Productions Animales



Projet Régional d'Appui
au Pastoralisme au Sahel

PRAPS 2 - SN

Opérateurs d'appui aux sous-projets de soutien aux
chaines de valeur du bétail et micro-projets d'activités
génératrices de revenus

TERMES DE REFERENCE

Mai 2022

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel - Phase II au Sénégal (PRAPS-2-SN), dans sa première phase, a participé à une transformation qualitative du secteur de l'élevage à travers notamment la mise en place d'infrastructures et d'équipements, mais aussi de services de base conviviaux qui ont permis à la communauté pastorale d'être mieux outillée pour une résilience de plus en plus accrue face aux mutations et chocs climatiques et aux catastrophes naturelles.

La consolidation et l'élargissement de ces acquis justifient l'initiative d'une seconde phase impulsée par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal Émergent et appuyé par la Banque Mondiale. Le PRAPS-2-SN qui ambitionne de mettre à l'échelle un certain nombre d'activités clés de la première phase du PRAPS et d'accroître son champ d'action, s'inscrit entièrement dans le cadrage macroéconomique du Sénégal mettant en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre du PSE à travers le Plan d'actions prioritaires.

L'objectif de développement du PRAPS-2 est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans des zones ciblées de la région du Sahel ».

A l'échelle nationale, le Projet devra bénéficier directement à 650 000 pasteurs et agropasteurs dont au moins 30% de femmes. L'amélioration de la résilience, principal résultat de l'Objectif de Développement du Projet, sera mesurée au moyen des quatre indicateurs résultats suivants :

- ❖ Nombre de petits ruminants vaccinés marqués contre la peste des petits ruminants pour une cible finale cumulée de 36 millions ;
- ❖ Taux de couverture vaccinale (en %) contre la péripneumonie contagieuse bovine devant atteindre 95% en fin de projet ;
- ❖ Superficie des terres où des pratiques de gestion durable des paysages ont été adoptées à la suite du projet pour une cible finale de 240 000 ha ;
- ❖ Accroissement (en %) des revenus des ménages pastoraux générés par l'appui du projet ciblé à 25% en dernière année ;

Le projet est structuré autour des cinq composantes ci-après :

- ☞ Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ;
- ☞ Composante 2 : Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance ;
- ☞ Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail ;
- ☞ Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes ;
- ☞ Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel et prévention et réponse aux crises.

Une évolution importante est intervenue dans le contenu du Projet, par rapport à la première phase, notamment pour ce qui concerne la composante 3 et la mise en place d'une composante 4 axée essentiellement sur l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes. .

La composante 3, en plus du développement des infrastructures marchandes et du renforcement des capacités des organisations d'éleveurs, prévoit un appui plus soutenu aux chaînes de valeurs animales (bétail-viande et lait, principalement) dans une perspective d'amélioration des revenus des acteurs impliqués, particulièrement les femmes et les jeunes. L'appui consistera (i) en la

formation des acteurs aux techniques et processus de production, de collecte, de transformation et de distribution et (ii) en l'accompagnement des acteurs pour une meilleure valorisation des produits. L'appui à la valorisation des produits sera parachevé par le financement de sous-projets d'acteurs privés autour des chaînes de valeurs, suivant un système de subventions à coûts partagés (« matching grant »). Ce système de financement, qui est une nouveauté par rapport au PRAPS-1, vise à appuyer le secteur privé sur des investissements productifs dans les chaînes de valeurs ciblées, afin d'accroître son engagement dans des modèles commerciaux inclusifs.

La composante 4, dans une perspective d'amélioration de l'inclusion économique et sociale, notamment des femmes et des jeunes des ménages pastoraux, entreprendra des actions de (i) formation professionnelle et technique, pour renforcer les capacités et faciliter l'insertion des bénéficiaires dans le secteur productif, (ii) d'amélioration de l'accès aux registres sociaux et d'état civil, pour permettre aux acteurs bénéficiaires d'exercer leur droit d'accès aux ressources (foncières, pastorales, etc.) et d'accéder aux programmes et autres avantages sociaux, et (iii) de financement de micro-projets d'activités génératrices de revenus (AGR) à caractère social, au sein ou en dehors du pastoralisme, destinés à une cible vulnérable, pour diversifier leurs sources de revenus et améliorer ces derniers.

L'activité de financement se révèle d'une grande importance pour le projet, qui prévoit de financer au moins 50 sous-projets à caractère économique de soutien aux chaînes de valeur et 4 000 micro-projets d'AGR à caractère social (soit environ 400 micro-projets par département), pour un coût total de près de deux milliards de FCFA. L'exécution adéquate des sous-projets et micro-projets aura, en effet, un impact direct sur le cadre de résultats du projet et les effets sur l'amélioration des revenus des acteurs et l'inclusion sociale, notamment des femmes et des jeunes des ménages pastoraux, sont probants. Le tableau suivant donne la planification du financement des sous-projets et des micro-projets sur la durée d'exécution du PRAPS2. Elle prévoit que les derniers financements soient attribués à la cinquième année, afin de laisser du temps pour leur mise en œuvre et évaluation avant la clôture du Projet.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Nombre de sous-projets financés	0	5	10	20	15	0	50
Nombre de micro-projets financés	0	400	800	1200	1600	0	4000

Un manuel de financement des sous-projets et micro-projets a été préparé et validé. Il fixe les principes de fonctionnement et décrit les modalités de mise en œuvre du fonds destiné au financement de ces deux types d'appui. Ce manuel prévoit dans le dispositif de financement, des prestataires privés chargés d'accompagner le processus de préparation, de sélection et de mise en œuvre du financement des sous-projets et micro-projets.

Ces présents termes de références sont préparés pour la sélection et la mise place de ces prestataires dans la zone d'intervention du Projet. Afin de faciliter la mission de proximité des prestataires et permettre une bonne couverture géographique, un prestataire sera recruté pour deux à trois Départements.

2. Objectifs de la prestation de service

L'objectif de la prestation est d'apporter un soutien et un accompagnement de proximité à tous les acteurs impliqués aux différentes étapes de préparation et de mise en œuvre des sous-projets et micro-projets. Les missions des prestataires comme décrit au manuel de financement et reprises ci-dessous s'étendent de l'information et la sensibilisation sur les guichets de financement jusqu'au suivi de l'exécution des sous-projets et micro-projets financés et à leur évaluation et clôture. Les prestataires constituent alors un important pilier du dispositif.

3. Zone d'intervention

Le PRAPS-2-SN intervient dans 10 départements qui sont :

- Dagana et Podor dans la région de Saint-Louis ;
- Matam, Kanel et Ranérou dans la région de Matam ;
- Linguère et Louga dans la région de Louga ;
- Koumpentoum et Bakel dans la région de Tambacounda et ;
- Kougheul dans la région de Kaffrine

Ces dix départements sont regroupés en trois zones que couvrent les trois antennes du Projet. Ce sont l'antenne de Kougheul couvrant Kougheul et Koumpentoum, l'antenne de Kanel couvrant Kanel, Matam, Ranérou et Bakel et l'antenne de Ndoum couvrant Dagana, Podor, Louga et Linguère.

Les sous-projets seront financés prioritairement et essentiellement dans la zone d'intervention du PRAPS-2-SN, en privilégiant les endroits présentant le plus fort potentiel, notamment autour des infrastructures existantes sur les axes nationaux ou transfrontaliers des flux commerciaux du bétail et des produits animaux, dans une perspective d'optimisation des coûts d'accompagnement des bénéficiaires par une concentration des sous-projets. En effet, l'enveloppe allouée pour leur financement étant relativement limitée, il y a lieu de ne pas chercher à couvrir l'ensemble de la zone d'intervention du projet.

A noter cependant que concernant les sous-projets de soutien aux chaînes de valeur du bétail, pour certaines installations/équipements de transformation et de distribution prévus pour être implantés en d'autres endroits stratégiques, telles que les zones périurbaines de centres de consommation, ils pourront être financés, sous réserve qu'il soit justifié, dans ce cas, que le sous-projet a un lien avec une base productive implantée dans la zone d'intervention du Projet.

Concernant les micro-projets d'AGR, la zone d'intervention du PRAPS-2-SN sera entièrement considérée pour la mise en œuvre du financement. Cependant, compte tenu de l'enveloppe, des cibles du financement et surtout de l'importance du critère d'admissibilité des bénéficiaires et afin de réduire les coûts de transactions et de faciliter l'accompagnement et le suivi des microprojets, il sera judicieux de concentrer les interventions dans les zones regroupant le plus de ménages vulnérables et recelant un potentiel d'accroître les impacts des interventions et du financement.

4. Mandat des prestataires

A travers la mission d'accompagner le processus de préparation, de sélection et d'appui à la mise en œuvre du financement des sous-projets et micro-projets, les prestataires ont les rôles et responsabilités suivants :

4.1. Financement des sous-projet d'appui aux chaînes de valeurs :

- Appui à l'organisation de l'information et de la sensibilisation à l'attention des cibles dans leurs zones d'intervention ;
- Appui à la formulation des demandes de financement de sous-projets ;
- Appui à l'élaboration détaillée des sous-projets sélectionnés, y compris les plans d'affaires ; le logiciel « Rural Invest » facilitera la préparation des plans d'affaires et l'évaluation des sous-projets. L'opérateur sera doté de cet outil et recevra la formation adéquate pour son utilisation ;
- Établissement de la situation de référence des sous-projets, notamment en matière de commercialisation, de valeur ajoutée, de productivité et de revenus du bénéficiaire ;

- Appui à la sélection des sous-projets ;
- Diagnostic « rapide » des capacités (technico-commercial, gestion, environnemental, social) des bénéficiaires sélectionnés ;
- Développement de référentiels dans les domaines de formation identifiés ;
- Organisation de la formation des bénéficiaires des sous-projets ;
- Appui à la gestion de base des bénéficiaires de financement : comptabilité, finances, passation des marchés
- Suivi/encadrement technique des sous-projets
- Appui à la mise en œuvre des recommandations en matière de sauvegarde environnementale et sociale
- Appui à la constitution de réseaux d'affaires avec les bénéficiaires, pour renforcer les chaînes de valeurs
- Evaluation et appui à la clôture des sous-projets.

4.2. Financement des micro-projets d'activités génératrices de revenus :

- Appui à l'organisation de l'information et de la sensibilisation à l'attention des cibles dans leurs zones d'intervention ;
- Appui à la formulation rapide des demandes de financement de micro-projets d'AGR sur la base d'un formulaire validé. Ceci concernant au total 400 dossiers par département sur la durée de la mission ;
- Appui à l'élaboration détaillée des micro-projets d'AGR de type collectif sélectionnés, notamment les plans d'affaires. L'outil « Rural Invest » pourra également être utilisé dans ce cas si le montant total du micro-projet collectif dépasse 2 500 000 FCFA ;
- Organisation de l'enquête de vulnérabilité, si nécessaire, auprès des demandeurs non inscrits au RNU et non ciblés par les enquêtes complémentaire (HEA) ;
- Établissement de la situation de référence des MP-AGR, notamment en ce qui concerne le revenu du bénéficiaire
- Appui à la sélection et à l'approbation des micro-projets ;
- Développement de référentiels dans les domaines de formation identifiés ;
- Organisation de la formation des bénéficiaires des micro-projets ;
- Appui à la gestion d'une base de données des bénéficiaires de micro-projets ;
- Suivi / encadrement technique des bénéficiaires de micro-projets ;
- Appui à la mise en œuvre des recommandations en matière de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Evaluer et appuyer à la clôture des microprojets.

5. Lots

Afin de faciliter la mission de proximité des prestataires et permettre une bonne couverture géographique, un prestataire sera recruté pour deux Départements et accompagnera les financements des micro-projets (400 dossiers financés au minimum prévus par département) et des sous-projets (5 dossiers financés en minimum prévus par département). Ainsi la mission sera scindée en **5 lots** suivant les zones couvertes : (i) lot 1 pour couvrir les départements de Koungheul et Koumpentoum, (ii) lot 2 couvrant Louga et Linguère, (iii) lot 3 couvrant Dagana et Podor, (iv) lot 4 couvrant Matam et Ranérou, et (v) lot 5 pour Kanel et Bakel.

Un soumissionnaire ne pourra pas être attributaire de plus de deux lots, avec une prévision par lot de 800 micro-projets et 10 sous-projets financés.

6. Profil du prestataire

Afin de remplir cette mission de façon adéquate, chaque opérateur devra être une ONG, un bureau d'études ou un groupe de consultants spécialisés, être légalement constitué et justifier d'une expérience avérée dans la mise en œuvre de missions similaires et d'une expérience de travail avec des partenaires au développement, notamment la Banque mondiale.

Il devra également avoir des ressources humaines qualifiées (diplômes, expériences similaires) et des moyens matériels adéquats pour la mission, ainsi qu'une expérience d'intervention dans la zone du projet. Il aura par ailleurs, de préférence, une expérience en alphabétisation, qui sera considérée comme un plus. Les ressources humaines du prestataire comprennent au minimum pour chaque lot ou zone couverte :

- ☞ un chef de mission, économiste, agroéconomiste, socio-économiste ou équivalent justifiant de 8 années d'expérience professionnelle d'opérateur de projet, de financement et de renforcement de capacités ;
- ☞ deux ingénieurs des travaux (bac+3) agricole, élevage, planificateur, ou équivalent avec au moins 5 années d'expérience de terrain dans l'encadrement et le suivi de micro-projets ou dans un domaine équivalent ;
- ☞ un réseau de huit à dix agents de terrain de niveau bac minimum avec expérience d'animation et de conseil agricole et rural ;
- ☞ et tout autre profil jugé pertinent pour cette activité.

Le prestataire veillera à s'assurer que le profil des personnels mobilisé est en adéquation avec les cibles du projet, notamment en matière d'inclusion des femmes et des jeunes.

Le prestataire devra disposer de moyens techniques et logistiques permettant d'assurer la mission :

- ✓ Matériels informatiques avec logiciel de conception adaptée ;
- ✓ Véhicule 4x4 tout terrain ;
- ✓ Motos tout terrain.

7. Durée, livrables de la mission et paiement :

Chaque opérateur devant accompagner le processus du début à la fin, sa mission se poursuivra jusqu'à la dernière année de mise en œuvre du PRAPS-2-SN. Seulement, dans un souci de gestion de la qualité des prestations, des contrats de deux ans renouvelables seront signés avec les prestataires sélectionnés.

Concernant les livrables, sa mission étant de longue durée, en plus des rapports circonstanciés (situation des références, études détaillées des sous-projets, PV de réunion des comités de sélection, etc.), le prestataire présentera chaque trimestre un rapport faisant le point sur activités menées, les résultats atteints, les difficultés rencontrées et solutions proposées.

A l'échelle d'un sous-projet et d'un micro-projet, les tableaux ci-dessous détaillent la durée de chaque étape de préparation, de financement et de mise en œuvre, les responsabilités du prestataire et les livrables attendus.

Les paiements peuvent être effectués sur une base mensuelle ou trimestrielle sur présentation des rapports d'activités validés par le chef d'antenne.

1. Tableau récapitulatif des étapes de préparation, de sélection et de mise en œuvre des sous-projets (SP) :

N°	Actions clés	Responsables	Délais	Activités du prestataire	Livrables du prestataire
ETAPE 1 : Préparation de la demande, Evaluation d'éligibilité et Présélection des SP					
1	Information/sensibilisation/Appel à sous-projet	UCP/Partenaire/Prestataire	Continu	Relayer l'information par la distribution des supports (plaquette), expliquer le contenu	Rapports d'activités
2	Retrait de formulaire et élaboration de la demande de financement	Demandeur/Prestataire	10 jours	Guider les demandeurs dans l'élaboration des demandes	Demandes élaborées
3	Dépôt du dossier de demande de financement au niveau du Prestataire/Antenne	Demandeur	2 jours	Réceptionner et vérifier et enregistrer les dossiers de demande de financement	Liste, extrait de registre de dépôts.
4	Analyse d'éligibilité, évaluation technique sommaire et élaboration du rapport	UCP/Antenne/Prestataire	20 jours	Assurer le secrétariat de la réunion Appuyer l'évaluation des dossiers suivants critères Elaborer le rapport à soumettre au Comité de présélection	Rapport d'évaluation
5	Transfert des dossiers et organisation réunion du Comité de présélection	Antenne/Prestataire	15 jours	Préparer les réunions du comité de sélection	
6	Réunion du Comité de présélection et transfert des dossiers à l'Antenne.	Comité de sélection départemental/Prestataire Antenne	2 jours	Présenter les dossiers au Comité de présélection Assurer le secrétariat de la réunion Elaborer le PV de réunion	PV des réunions du Comité de présélection
ETAPE 2 : Etude détaillée des SP éligibles et examen par le Comité National d'Approbation					
7	Notification au bénéficiaire et codification du Sous-projet éligible	Antenne/Prestataire	5 jours	Informers les bénéficiaires	
8	Réalisation de l'étude détaillée du sous-projet (plan d'affaire), avec visites de terrains et screening environnemental et social.	Bénéficiaire/Prestataire	30 jours	Réaliser l'étude détaillée des sous-projets avec plans d'affaires (utilisant RuralInvest)	Rapport d'étude
9	Evaluation des rapports d'étude et élaboration du dossier de présentation des SP au Comité d'approbation	UCP/Antenne/Prestataire	7 jours	Assurer le secrétariat de la réunion Elaborer le rapport d'analyse et dossier de présentation des SP au Comité d'approbation	Rapport d'évaluation Dossier des SP
10	Transfert des dossiers et organisation de la réunion du Comité d'approbation	UCP	15 jours		
11	Elaboration du PV de réunion du Comité et transfert des résultats à l'Antenne.	UCP	2 jours		

12	Formation des bénéficiaires	UCP/Prestataire	15 jours	Organiser des séances de formation des bénéficiaires de sous-projets sélectionnés	Rapports de formation
ETAPE 3 : Mise en œuvre et Suivi-évaluation du SP					
13	Notification au bénéficiaire et transmission pour signature de l'Accord de financement	UCP	5 jours		
14	Dépôt de l'Accord de financement signé avec pièce justificative de la mobilisation de l'apport personnel	Bénéficiaire	15 jours		
15	Mobilisation du financement (selon le plan de financement)	UCP	7 jours		
16	Exécution du SP selon le plan d'affaire	Bénéficiaire	Durée du SP		
17	Rapports d'exécution et de suivi du SP	Bénéficiaire/prestataire	Durée SP	Suivre la mise en œuvre du SP	Rapport de suivi
18	Evaluation finale et clôture du SP	Prestataire	Fin SP	Evaluer les SP en fin d'exercice	Rapport d'évaluation

Tableau récapitulatif des étapes de préparation, de sélection et de mise en œuvre des micro-projets (MP):

N°	Actions clés	Responsables	Délais	Activités du prestataire	Livrables du prestataire
ETAPE 1 : Préparation de la demande, Evaluation d'éligibilité et Présélection des MP					
1	Information/sensibilisation/Appel à micro-projet	UCP/Partenaire/Prestataire	Continu	Relayer l'information par la distribution des supports (plaquette), expliquer le contenu	Rapports d'activités
2	Elaboration de la demande de financement sur la base du formulaire	Demandeur/Prestataire	10 jours	Compléter les formulaires de demande de financement en faveur des demandeurs	Demandes élaborées
3	Dépôt du dossier de demande de financement au niveau du Prestataire/Antenne	Demandeur	2 jours	Réceptionner, vérifier et enregistrer les demandes de financement de micro-projets.	Liste de demandeurs, extrait de registre de dépôts
4	Analyse d'éligibilité, évaluation technique sommaire, et enquête de vulnérabilité éventuelle	UCP/Antenne/Prestataire	20 jours	Assurer le secrétariat de la réunion Appuyer l'évaluation des dossiers suivants critères Réaliser l'enquête de vulnérabilité le cas échéant Elaborer le rapport à soumettre au Comité de présélection	Rapport d'évaluation
5	Transfert des dossiers et organisation de la réunion du Comité de présélection	Antenne/Prestataire	15 jours	Préparer les réunions du comité de sélection	
6	Réunion du Comité de présélection et transfert des dossiers à l'Antenne.	Comité de sélection /Prestataire, Antenne	2 jours	Présenter les dossiers au Comité de présélection Assurer le secrétariat de la réunion Elaborer le PV de réunion	PV des réunions du Comité de présélection
ETAPE 2 : Etude détaillée des MP (le cas échéant) et examen par le Comité National d'Approbation					
7	Notification au bénéficiaire et codification du micro-projet éligible	Antenne/Prestataire	5 jours	Informers les bénéficiaires	
8	Réalisation de l'étude détaillée du micro-projet (plan d'affaire) dans le cas de micro-projet collectif (sinon passer à l'étape 10)	Bénéficiaire/Prestataire	30 jours	Réaliser l'étude détaillée des micro-projets collectifs avec plans d'affaires (utilisant RuralInvest)	Rapport d'étude
9	Evaluation des rapports d'étude et élaboration du dossier de présentation des micro-projet (collectif) au Comité d'approbation	UCP/Antenne/Prestataire	7 jours	Assurer le secrétariat de la réunion Elaborer le rapport d'analyse et dossier de présentation des MP au Comité d'approbation	Rapport d'évaluation Dossier des MP
10	Transfert des dossiers et organisation de la réunion du Comité d'approbation	UCP	15 jours		
11	Formation des bénéficiaires	UCP/ Prestataire	15 jours	Organiser des séances de formation des bénéficiaires de micro-projet sélectionnés	Rapports de formation

ETAPE 3 : Mise en œuvre et Suivi-évaluation du MP					
12	Notification au bénéficiaire et transmission pour signature de l'Accord de financement	UCP	5 jours		
13	Dépôt de l'Accord de financement signé avec pièce justificative de la mobilisation de l'apport personnel	Bénéficiaire	15 jours		
14	Mobilisation du financement (selon le plan de financement)	UCP	7 jours		
15	Exécution du MP selon le plan d'affaire	Bénéficiaire	Durée du MP		
16	Rapports d'exécution et de suivi du MP	Bénéficiaire/prestataire	Durée MP	Suivre la mise en œuvre du MP	Rapport de suivi
17	Evaluation finale et clôture du MP	Prestataire	Fin MP	Evaluer les MP en fin d'exercice	Rapport d'évaluation